

Nombre de membres :

**Séance du 30 janvier 2026**

**En exercice : 15**

**Présents : 12**

N° 2026/01/06

**Votants : 12**

**Pouvoir : 00**

*Convocation : 23 janvier 2026*

L'an deux mille vingt-six, le trente janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Vincent GELAS, Maire.

Présents : Vincent Gelas – Fabienne Imbert - Jean-Marc Gimaret - Nathalie Feltrin – Christian Beguet – Bruno Doucet-Bon - Christian Feltrin - Bénédicte Sainclair – Franck Serrurier – Laurence Wyncarczyk - Marion Chaube – Raphaël Vagnat

Excusées : Barbara Monel – Stéphanie Tricaud

Absente : Marine Sarr

Secrétaire de séance : F Serrurier

**OBJET : Retrait de la délibération approuvant la modification n° 01 du Plan Local d'Urbanisme**

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu la délibération n° 2025/11/03 du 28 novembre 2025 portant approbation de la modification n° 01 du Plan Local d'Urbanisme,

Considérant la remarque du contrôle de légalité sur l'absence de ressaisie de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale Auvergne Rhône-Alpes (MRAE) pour disposer de son avis sur les modifications apportées,

Après en avoir délibéré et vote à mains levées, à l'unanimité,

- **DECIDE** de retirer la délibération n° 2025/11/03 en date du 28 novembre 2025 portant approbation de la modification n° 01 du Plan Local d'Urbanisme.

Fait et délibéré, le 30 janvier 2026

Pour copie certifiée conforme

Le Maire,  
Vincent GELAS

